



RÉUNION DU SAMEDI 25 NOVEMBRE 2006

Présents (25) :

Florence ALBOUY, directrice des Cimetières de la Ville de Lyon (69)
Christine AUBERT, membre association Histoire Religieuse et patrimoine Alpains (HRPA) (73)
Mme Dominique BERTIN, professeur d'histoire de l'Art, Université Lyon II (69)
Emilie BRUEL, agent de développement du patrimoine, Patrimoine Rhônalpin (69)
Anne CAYOL-GERIN, guide conférencière Fil d'Ariane et Conservation du patrimoine de l'Isère (38)
Catherine CHAMBON, guide-conférencière, association Par ci, Par l'Art (69)
Colette CHAUVIN, correspondante du Pré-inventaire à Irigny, association Louis Dunand (69)
Fabien DEQUIER, ancien étudiant histoire de l'art, association «Saint-Roch, vous avez dit Cimetière ? » (38)
Céline EYRAUD, responsable du service concessions et réglementation des Cimetières de la Ville de Lyon (69)
Maurice FERDINAND, administrateur Patrimoine Rhônalpin ; président honoraire de la Renaissance du Vieux Lyon (69)
Daniel GENEVOIS, président du syndicat des marbriers (69)
Eddie Gilles-Di Pierno, président Patrimoine Rhônalpin (69)
Pascale HYVOZ, membre association Histoire Religieuse et patrimoine Alpains (HRPA) (73)
Maryannick LAVIGNE-LOUIS, directeur territorial Pré-inventaire des Monuments et richesses artistiques du Rhône, service Pré-inventaire (69)
Mme Dominique MORARD-LACROIX, présidente de l'Union de quartier petite Tronche péage et membre de l'association «Saint-Roch, vous avez dit Cimetière ? » (38)
Régis NEYRET, président d'honneur fondateur de Patrimoine Rhônalpin (69)
Gérard PETIT, président de Viniciacum, Société d'histoire et de sauvegarde du patrimoine de Vénissieux et de St-Fons (69)
Annick REY-BOGEY, présidente association Histoire Religieuse et patrimoine Alpains (HRPA) (73)
Bridgette RIBOREAU, attachée de conservation, musée de Bourgoin-Jallieu (38)
Marie-Claire RIVOIRE, vice-présidente association «Saint-Roch, vous avez dit Cimetière ? » (38)
Mireille ROUFFANCHE, secrétaire de Viniciacum, Société d'histoire et de sauvegarde du patrimoine de Vénissieux et de St-Fons (69)
Cendrine SANQUER, animatrice de l'architecture et du patrimoine, Ville d'art et d'histoire de Saint-Étienne (42)
M. Dominique TRITENNE, président du Conservatoire national des pierres et des marbres (38)
Didier TROUSSICOT, vice-président du Comité d'Intérêt Local des Etats-Unis (69)
Sylvie VINCENT, conservateur des antiquités et objets d'art, Conservation du patrimoine de l'Isère (38)

- Présentation des Journées de la Pierre Naturelle par M. Jean Devillard

M. Devillard présente le Mois de la pierre est une manifestation nationale annuelle, organisée par le Centre de Promotion de la Pierre et de ses métiers (CPPM). Il se réjouit de voir que la Commission cimetières s'inscrit pleinement dans les ambitions des Journées de la Pierre Naturelle : communiquer et promouvoir les savoir-faire et les qualifications des métiers de la pierre. Il présente Mme Jacqueline Martin, journaliste dans deux revues de professionnels de la pierre et du funéraire :

- *Pierre Actual*, revue internationale des métiers de la pierre, qui diffuse toute l'actualité du secteur, de l'extraction, de la transformation et de la mise en œuvre des pierres, marbres, granits et autres roches ornementales.
- *Funéraire Magazine*, revue pour les professionnels du funéraire et les administrations territoriales, qui relaye l'actualité professionnelle, juridique, économique, sociale et culturelle la filière.

Pour en savoir plus : <http://www.pierreactual.com>

1/ Ouverture de la séance par Eddie Gilles-Di Pierno, président de Patrimoine Rhônalpin

Eddie Gilles-Di Pierno ouvre la séance par une brève présentation de l'origine de la Commission cimetières : Maurice Ferdinand (président honoraire de la Renaissance du Vieux Lyon et administrateur de Patrimoine Rhônalpin) et Yves Neyrolles, (président de la Renaissance du Vieux Lyon) ont été à l'origine de la Commission cimetières avec les travaux qu'ils ont entrepris. Eddie Gilles-Di Pierno présente Régis Neyret, également participant, en tant que président d'honneur et fondateur de Patrimoine Rhônalpin en 1983.

Eddie Gilles-Di Pierno est également président du comité d'intérêt local des Etats-Unis (69). Il a été sensibilisé par la thématique des cimetières avec les actions menées par le comité, dont le périmètre de gestion englobe le cimetière de la Guillotière.

Eddie Gilles-Di Pierno remercie les participants d'être venus nombreux à cette première Commission, tous sensibilisés à ce devoir de mémoire et soucieux du devenir des cimetières, des pierres et des hommes, tous révélateurs de la mémoire de notre région. La région Rhône-Alpes est relativement bien protégée mais, face à la multiplication des pillages, notamment dans les cimetières, il est nécessaire d'agir et de proposer des clés de gestion, de réglementation et de valorisation des cimetières.

A ce sujet, Patrimoine Rhônalpin organise une journée d'étude courant 2007 sur le thème de « Patrimoine et Recel » afin d'éveiller la nécessaire prise de conscience sur les menaces qui pèsent sur le patrimoine non protégé et d'échanger sur les moyens de sauvegarde de ce patrimoine.

Mais les élus et les collectivités locales ne sont pas les seuls publics en attente de redécouverte des cimetières. Malgré les tabous inhérents au monde funéraire, la demande du grand public est timide mais croissante, désireux de découvrir et de comprendre ces espaces chargés d'histoire.

Eddie Gilles-Di Pierno rappelle les objectifs de cette Commission cimetières :

- **Elaborer un document de réflexion** à destination des maires, nombreux en Rhône-Alpes (2879 communes) pour les aider à la gestion du patrimoine funéraire et susciter des pistes de réflexion et de travail.
- **Publier un guide autour du patrimoine funéraire en Rhône-Alpes**, abordant les cimetières emblématiques de Rhône-Alpes (cartographie, présentation...) et donnant des clés de lecture du paysage funéraire (symbole, histoire, arts...). Eddie Gilles-Di Pierno rappelle que Patrimoine Rhônalpin est éditeur de la collection des « guides du patrimoine rhônalpin ».
- Puis, à plus grande échelle, **organiser un colloque régional** pour débattre plus largement autour du patrimoine funéraire, avec une pluralité d'acteurs.

2/ Tour de table : intérêt, expérience et travaux de chaque participant

Eddie Gilles-Di Pierno propose d'effectuer un tour de table afin de mieux connaître l'intérêt de chacun pour le patrimoine funéraire et les travaux qu'ils ont déjà réalisés ou qui sont en cours.

- **MAURICE FERDINAND**, ADMINISTRATEUR PATRIMOINE RHONALPIN (69)

Président honoraire de la Renaissance du Vieux Lyon, M. Ferdinand avait lancé une étude sur les cimetières lyonnais afin d'en préciser les moyens de protection. Il souligne que malgré la valeur patrimoniale des cimetières lyonnais et des cimetières communaux, ces derniers présentent des problématiques différentes en matière de protection et de réglementation. Il est donc important de classer les cimetières.

- **CATHERINE CHAMBON**, GUIDE-CONFERENCIERE, ASSOCIATION PAR CI, PAR L'ART (69)

C. Chambon est guide-conférencière pour l'association « Par Ci Part l'Art » et propose des itinéraires dans les cimetières de Lyon. Elle intervient par ailleurs dans le dispositif des Ballades Urbaines organisées par la Ville de Lyon. C. Chambon indique que les cimetières sont en lien direct avec la ville et doivent, à ce titre, être intégrés dans les itinéraires de découverte des villes. D'autant plus que la demande des groupes et des individuels croît régulièrement. Soucieuse de s'adapter à son public, C. Chambon propose des visites évolutives, en collaboration avec les services de la ville de Lyon pour le volet historique et les services de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour mener des inventaires.

- **REGIS NEYRET**, PRESIDENT D'HONNEUR FONDATEUR DE PATRIMOINE RHONALPIN (69)

R. Neyret s'intéresse de près aux cimetières. Il est également rapporteur de la création de la ZPPAUP de Saint-Etienne, outil incontournable pour protéger le cimetière.

- **FLORENCE ALBOUY**, DIRECTRICE DES CIMETIERES DE LA VILLE DE LYON (69)

F. Albouy est responsable de la direction des Cimetières de la Ville de Lyon depuis 7 mois. Depuis le 1er janvier 2006, la Direction a changé suite à la séparation de la Direction des cimetières de Lyon et des Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération Lyonnaise (PFIAL), donnant naissance à un syndicat intercommunal pour la gestion des pompes funèbres de la ville. Les objectifs de la nouvelle direction sont les suivants :

- Remotiver les agents, car ce sont eux les premiers enclins à valoriser les cimetières
- Réfléchir aux moyens de valoriser les cimetières en impliquant le personnel, en éditant une plaquette de présentation de chaque cimetière de la ville et en proposant des idées de valorisation à l'occasion de la Fête des lumières
- Envisager les cimetières comme partie intégrante de la ville

F. Albouy souligne qu'il est difficile de convaincre les élus dans la valorisation des cimetières et que peu sont prêts à « franchir le pas ».

- **CELINE EYRAUD**, RESPONSABLE DIRECTION CONCESSIONS ET REGLEMENTATION DES CIMETIERES DE LA VILLE DE LYON (69)

La direction des cimetières de la ville de Lyon accorde une attention particulière à la préservation des tombes honorifiques (mise en valeur de l'architecture et des personnalités célèbres). En effet, la ville rachète des tombes dont la concession est arrivée à échéance à hauteur de 18 euros par tombe. La Direction travaille dans un esprit fort de conservation : la protection des secteurs historiques est un moyen de préserver les pierres.

- **SYLVIE VINCENT**, CONSERVATEUR DES ANTIQUITES ET OBJETS D'ART, CONSERVATION DU PATRIMOINE DE L'ISERE (38)

La Conservation du patrimoine de l'Isère mène des actions en faveur des cimetières par le biais d'inventaires de territoire :

- Etudes de tombes
- Rencontres avec les élus pour les sensibiliser sur le devenir des cimetières et répondre à leurs interrogations en matière de gestion

Un important travail d'inventaire a été entrepris, en collaboration avec la ville de Grenoble et l'association « Saint Roch ! Vous avez dit cimetière ? ». De nombreux cimetières regroupent des personnalités locales importantes (ex : cimetière de Saint-Christophe-en-Oisans, où de nombreux alpinistes ont été enterrés). Au vu des sépultures privées ayant un intérêt sur le plan local, il y a une volonté forte de protéger les cimetières au titre des monuments historiques.

- **DANIEL GENEVOIS**, PRESIDENT DU SYNDICAT DES MARBRIERS (69)

D. Genevois est marbrier au cimetière de Loyasse et représente le Syndicat des marbriers du Rhône en tant que président. Son travail consiste à restaurer le patrimoine funéraire en lien avec la ville de Lyon afin de sauvegarder les savoir-faire et la qualification du métier de marbrier. Soucieux de respecter les règles de l'art, D. Genevois déplore la baisse de l'activité du secteur, qui subit de plein fouet la concurrence des monuments funéraires chinois.

- **ANNE CAYOL-GERIN**, GUIDE CONFERENCIERE FIL D'ARIANE ET CONSERVATION DU PATRIMOINE DE L'ISERE (38)

Anne Cayol-Gerin a réalisé, pour la Conservation du patrimoine de l'Isère, un inventaire des 25 000 concessions du cimetière Saint-Roch à Grenoble, ainsi que des concessions des communes du Sud du département. Cet inventaire a suscité une véritable prise de conscience de la municipalité de Grenoble de l'intérêt de préserver les cimetières. L'inventaire est composé de grilles précises et met en évidence les matériaux utilisés (pour lutter contre leur déperdition). Un des objectifs est de sensibiliser les marbriers aux richesses des cimetières.

- **ANNICK REY-BOGEY**, PRESIDENTE ASSOCIATION HISTOIRE RELIGIEUSE ET PATRIMOINE ALPINS (HRPA) (73)

Annick Rey-Bogey présente la toute récente association « Histoire religieuse et patrimoine alpins », née de la rencontre d'un universitaire (M. Christian Sorel) et de la demande des maires de plusieurs communes rurales savoyardes et également en lien avec les sociétés d'histoire de Savoie. L'association étudie le patrimoine au travers des éléments esthétiques, artistiques et généalogiques, dans une aire géographique alpine, allant du Piémont italien à la Suisse. Les principales actions de l'association sont :

- La mise en place de questionnaires à destination de ses adhérents, servant d'inventaire des cimetières sous forme de fiches techniques. L'objectif était de recueillir un ensemble d'informations sur les cimetières des petites communes.
- La réalisation d'un travail sur les mobiliers d'église, en lien avec des artistes italiens.

Pour information, Monique Daquin, du service communication de la Ville de Chambéry, propose des visites du cimetière de Chambéry.

- **DIDIER TROUSSICOT**, VICE- PRESIDENT DU COMITE D'INTERET LOCAL DES ETATS-UNIS (69)

Le Comité d'intérêt local des Etats-Unis est, entre autres, chargé de la défense et préservation du cimetière de la Guillotière (69). Deux actions majeures assurent cette sauvegarde :

- L'organisation de visites du cimetière, afin de faire vivre le passé
- La défense du crématorium, qui perd progressivement son caractère tabou, et qui doit être envisagé comme partie intégrante de l'environnement urbain (il s'agit du 3^{ème} crématorium construit en France)

La crémation devient un véritable fait de société si l'on se réfère aux statistiques : plus de 26% de la population française procède à l'incinération et l'on recense 1650 incinérations en 2005 en France.

Cette croissance de l'inhumation a pour conséquence de modifier à la fois le paysage du cimetière, mais également l'usage (ex : les jardins du souvenir...).

- **CENDRINE SANQUER**, ANIMATRICE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE DE SAINT-ÉTIENNE (42)

C. Sanquer présente la convention de ville d'Art et d'Histoire qui a été signée à Saint-Etienne et qui englobe cinq cimetières de la ville, dont celui de Saint-Claude (communément appelé « le petit père Lachaise »).

Les trois objectifs majeurs sont : la protection, la gestion et la valorisation. Depuis 1992, des visites du cimetière sont organisées. A ce sujet, un dépliant a été publié par Saint-Etienne, Ville d'Art et d'Histoire « Laissez-vous conter le cimetière Saint-Claude », servant de guide de visite du cimetière.

- **COLETTE CHAUVIN**, CORRESPONDANTE DU PRE-INVENTAIRE A IRIGNY, ASSOCIATION LOUIS DUNAND (69)

C. Chauvin a participé à la création de l'association Louis Dunand pour le patrimoine d'Irigny, association qui est à l'origine d'un inventaire du cimetière de la commune. C. Chauvin regrette la création récente d'un espace paysager dans le cimetière, ayant évincé des tombes anciennes. En réponse à ce geste brutal, l'association a obtenu l'accord de la municipalité pour être intégrée à la commission de travail sur la préservation et la mise en valeur des stèles.

- **FABIEN DEQUIER**, ANCIEN ETUDIANT HISTOIRE DE L'ART, ASSOCIATION « SAINT-ROCH, VOUS AVEZ DIT CIMETIERE ? » (38)

Ancien étudiant en histoire de l'art, F. Déquier est l'auteur d'un mémoire intitulé « Mémoires, cimetière de Saint-Roch ». Il a mené un travail approfondi autour des artistes célèbres enterrés à Saint-Roch, afin de mettre de lumière leur production (sculptures, objets etc...). Une partie historique retrace également l'avènement des nécropoles. Il participe activement à la vie de l'association Saint-Roch, vous avez dit Cimetière ? ».

- **MARIE-CLAIRE RIVOIRE**, VICE- PRESIDENTE ASSOCIATION « SAINT-ROCH, VOUS AVEZ DIT CIMETIERE ? » (38)

M-C. Rivoire excuse l'absence de M. Philippe Fraboni, président de l'association « Saint-Roch, vous avez dit Cimetière ? », ainsi que de M. Petiot, Conservateur du cimetière Saint-Roch. Le cimetière (également appelé communément « le petit père Lachaise ») couvre 1/3 de ce qu'on appelle L'île-Verte, et a fait l'objet :

- d'une publication par l'Union de quartier Île-Verte : « Mémoire de l'île », sous la direction de F. Trahand, éd. PUG, dont une partie est consacrée au cimetière.
- d'une brochure synthétique, extraite de la publication nommée ci-dessus, régulièrement diffusée par l'association.

Ces outils permettent de communiquer sur le cimetière Saint-Roch, d'autant plus que nombreux sont les habitants qui ne connaissent pas le cimetière. Une visite est également proposée lors des Journées du patrimoine en collaboration avec la mairie. Et, depuis 2003, l'association crée des visites thématiques : autour des sculptures, des peintres, des gantiers célèbres etc... ces visites connaissent un franc succès, ce qui témoigne de l'engouement du public pour la thématique lorsqu'elle est expliquée.

- **DOMINIQUE MORARD-LACROIX**, PRESIDENTE DE L'UNION DE QUARTIER PETITE TRONCHE PEAGE (38)

Présidente de l'association de quartier de la Tronche, D. Morard- Lacroix présente l'association dont l'objectif est de valoriser l'histoire du village, en lien avec l'histoire du cimetière (cf : histoire des chamoiseurs). Le cimetière de la Tronche est ancien, pré-chrétien et son histoire s'imbrique dans celle de la commune. La collaboration avec l'association « Saint-Roch, vous avez dit Cimetière ? » a permis de réunir un ensemble de documents, rendant possible une visite détaillée du cimetière.

- **BRIGITTE RIBOREAU**, ATTACHEE DE CONSERVATION, MUSEE DE BOURGOIN JALLIEU (38)

B. Riboreau espère que le travail d'inventaire qui a été engagé dans le Sud de l'Isère (cf : se référer aux interventions de A. Cayol-Gerin et S. Vincent) sera poursuivi dans le Nord Isère. En effet, les deux cimetières de Bourgoin-Jallieu sont intéressants par leur particularité : un bourgeois, l'autre ouvrier ; tous deux révélant un pan de l'histoire locale et de l'industrie textile et papetière. Autre caractéristique : les sépultures familiales sont nombreuses (peu de tombes individuelles).

La municipalité de Bourgoin-jallieu se pose de nombreuses questions quant à la gestion de ses cimetières. Un travail a déjà été réalisé sur les monuments aux morts, mais il convient de poursuivre l'inventaire déjà entrepris par le Sud du département.

- **DOMINIQUE BERTIN**, PROFESSEUR D'HISTOIRE DE L'ART, UNIVERSITE LYON II (69)

D. Bertin indique que les mémoires et thèses autour des cimetières s'inscrivent dans une démarche d'histoire urbaine et contemporaine du XIXe s.

Trois mémoires de Master concernent les cimetières lyonnais (réalisés entre 1995 et 2000) :

- un autour du cimetière de Loyasse
- un autour de la Guillotière
- un autour de la Croix-Rousse

Les objectifs de ces travaux universitaires consistent à repérer les sources, les dépouiller et les inventorier. Tous ont abouti à des catalogages de sculpteurs, de type de monuments funéraires etc... ces travaux ne sont malheureusement pas publiés, faute d'intérêt pour la question.

D. Bertin indique également que la réflexion autour des cimetières est actuellement suspendue, car les sources sont éparées et pas toujours de grand intérêt. Les difficultés juridiques et administratives (autorisation de consulter et de photographier les sources) sont également des freins à la recherche. Or, la période moyenne de recherche d'un étudiant se situe entre 6 et 8 mois, laps de temps souvent trop court pour arriver à outrepasser ces contraintes.

- **MARYANNICK LAVIGNE-LOUIS**, DIRECTEUR TERRITORIAL PRE-INVENTAIRE DES MONUMENTS ET RICHESSES ARTISTIQUES DU RHONE, SERVICE PRE-INVENTAIRE (69)

M. Lavigne-Louis indique que le service du pré-inventaire a publié « Lyon, le cimetière de Loyasse », de H. Hours, M. Lavigne-Louis, M-M. Vallette d'Osia, éd. Pré-inventaire des monuments et richesses artistiques, 1996.

Le service du pré-inventaire a également publié de nombreuses monographies des communes du Rhône, qui présentent, entre autres, les monuments funéraires de la commune. A ce sujet, M. Lavigne-Louis souligne l'existence de nombreux problèmes en milieu rural (disparition d'objets, cimetières ruraux « gangrenés »)...

- **GERARD PETIT**, PRESIDENT DE VINICIACUM, SOCIETE D'HISTOIRE ET DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE VENISSIEUX ET DE ST-FONS (69)

G. Petit est président de Viniciacum et correspondant du pré-inventaire. L'association a effectué de nombreuses recherches sur le vieux cimetière de Vénissieux (de 1819) et mène des actions de défense de monuments ou d'histoire des familles. De nombreuses concessions ont disparu et, depuis 1988, la ville en reprend un certain nombre. Mais une légalisation claire fait défaut.

Lors des Journées du patrimoine de 1996, le cimetière du Vieux Vénissieux fait l'objet d'une visite qui a connu, dès le départ, un grand succès. De nombreux lyonnais et personnalités lyonnaises (famille de rosieristes...), des associations étrangères et personnalités sont venus saluer et encourager ces actions. Le cimetière du Vieux Vénissieux se caractérise par une grande variété de styles funéraires et ses trois tombes en pierre de Volvic.

- **DOMINIQUE TRITENNE**, PRESIDENT DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES PIERRES ET DES MARBRES (38)

D. Tritenne est président du Conservatoire national des pierres et des marbres, à Montpellier, et président de l'association montaliolande des amis du pays de la Pierre, à Montalieu-Vercieu (38). Il a mené un inventaire des principales carrières de la rive gauche du fleuve du Rhône (Rhône-Alpes et PACA). Par ailleurs, il mentionne les cimetières d'Aix-les-Bains (tombes exceptionnelles en pierre d'Aix) et de Chambéry. La visite des cimetières est un moyen de déterminer et de valoriser les matériaux locaux, qui sont des éléments de la carte d'identité de la ville. D. Tritenne attire l'attention sur l'exposition autour de la

récupération des matériaux pour recréer des sculptures (au rez-de-chaussée, dans le cadre des Journées de la Pierre Naturelle autour du travail des marbriers). En effet, les cimetières sont la seule source d'approvisionnement et de réemploi des matériaux. Il est urgent de sauver les matériaux et les qualifications.

3/ Orientations de la Commission

Eddie Gilles-Di Pierno résume les principales orientations que la Commission peut prendre :

- ✓ Sensibiliser les élus à leur patrimoine funéraire
- ✓ Ouvrir le cimetière à la visite comme moyen de réappropriation des citoyens de leur cadre de vie
- ✓ Sensibiliser aux savoir-faire et à la sauvegarde de la qualification des métiers
- ✓ Sauver les matériaux (face à la fermeture des carrières) et penser leur réutilisation
- ✓ Collaborer avec les services du pré-inventaire, utiliser la force du réseau pour recenser et sensibiliser

4/ Législations autour du cimetière

M. Ferdinand expose les moyens de préservation et de sauvegarde des cimetières, d'après le « Projet de protection des cimetières et du patrimoine funéraire à Lyon » proposé par Philippe Deville, ancien étudiant en Master Professionnel Droit du patrimoine historique et culturel, à la faculté de Clermont-Ferrand. C'est dans le cadre de ce Master qu'il a effectué un stage de fin d'étude à la Renaissance du Vieux Lyon en 2005 et mené à bien ce projet.

Ce document, bien qu'étant un mémoire de maîtrise, n'a pas de valeur juridique et ne peut, en aucun cas servir de référence en la matière. Il a été présenté à titre informatif et a pour vocation d'exposer des pistes de réflexion autour de la protection.

Concernant la législation, il n'y a pas de solution unique, mais la législation dépend des cimetières. On note deux pouvoirs dans le cimetière : les pouvoirs publics (murs, allées...) et les pouvoirs privés (concessions).

Le pouvoir du maire est faible pour imposer des normes législatives au concessionnaire, hormis la hauteur du monument et ne pas gêner les tombes voisines. La concession relève du contrat entre le public et le privé ; tandis que le monument relève du droit privé uniquement.

« Un maire ne peut interdire d'apposer des porte-fleurs, ornements sur les plaques de fermeture des cases de columbarium pour des motifs d'ordre esthétique et ne peut interdire la clôture des emplacements concédés. »

E. Gilles-Di Pierno mentionne qu'un cimetière ne requiert aucune autorisation juridique. C. Eyraud indique que la municipalité donne des autorisations de travaux basés sur la sécurité, la dignité du public mais non sur l'esthétique.

Les protections possibles des cimetières sont les suivantes :

a/ Le classement, l'inscription

La protection est possible même si le monument est privé.

b/ Les abords

La protection de 500 m. est difficilement applicable dans le cas d'un cimetière.

c/ Les ZPPAUP

Le cimetière de Mulhouse a, par exemple, spécialement été mis en ZPPAUP (toutes les religions y sont représentées).

d/ Les secteurs sauvegardés

S'il existe un secteur sauvegardé à proximité du cimetière, il est important d'inclure le cimetière dans le dispositif de protection.

e/ La convention Etat/commune

La convention Etat/commune est régie par la circulaire du 31 mai 2000 du ministère de la culture, portant sur la protection des cimetières et du patrimoine funéraire. Elle propose l'établissement d'une convention de gestion entre l'Etat et la commune, mais n'est malheureusement pas toujours suivie des faits. Sa mise en place reste assez floue.

Elle envisage la mise en place d'une commission cimetières (élus, ABF, représentants des concessionnaires, représentants des savoir-faire etc...). Mais sur le plan de la protection, la convention n'apporte pas d'éléments supplémentaires. La protection peut éventuellement s'appuyer sur le périmètre des 500 m. Elle se conclut par la signature conjointe du maire et du préfet.

Les dispositifs de protection sont à étoffer dans le cadre de nos prochaines réunions.

5/ Débats et échanges

La restauration des tombes

L'offre des matériaux

C. Sanquer souligne que la valorisation des cimetières s'inscrit dans une démarche économique, qui englobe également les travaux d'entretien (débourssaillage...) . Il est essentiel de prendre en compte les matériaux (au XIXe siècle, les meilleurs artistes intervenaient), dans le but de réamorcer la filière (retrouver la qualité et les savoir-faire...).

D. Genevois attire l'attention sur le fait que les pierres ne sont pas éternelles, notamment en région Rhône-Alpes où le climat continental altère fortement la roche sédimentaire : le gel crée des microfissures et le liant (le ciment) est altéré (le goujon métallique rouille et s'oxyde provoquant l'éclatement de la pierre). Il convient de prévenir ses risques et de rester vigilant. Le problème réside dans la réutilisation des pierres qui ne sont pas les mêmes utilisées à l'époque.

D. Tritenne déplore la démolition systématique des tombes anciennes, engendrant la disparition totale du matériau. Le coût de la pierre locale reste élevé. Le funéraire a trop souvent été occulté par les carriers.

Le cimetière fait à la fois l'objet d'une préservation mais est également le support de la création notre patrimoine des siècles futurs. La promotion de la qualité des matériaux apparaît essentielle.

D. Genevois indique qu'il existe plusieurs traitements du granit pour diversifier les aspects de la pierre : le granit flammé, bouchardé et mat. En écho au travail réalisé par D. Tritenne, on peut dire qu'il existe 2000 carrières de calcaire en Rhône-Alpes, dont 5 sont encore en activité et, d'une manière générale, faiblement exploitées par le secteur funéraire. En effet, c'est essentiellement le BTP qui exploite les carrières (à 95%).

Conseils et dialogue

D. Genevois indique qu'il est important que le commanditaire soit précis dans l'indication des dimensions du monument (hauteur, épaisseur...); la pierre reste au choix. C. Eyraud renchérit que les professionnels (marbriers...) doivent « jouer le jeu » d'honorer les devis en temps et en heure car les budgets de la ville sont votés d'année en année et le retard excessif d'une réponse peut empêcher la restauration et se répercuter sur l'année suivante. C. Eyraud indique que les budgets sont malheureusement limités pour la restauration. E.G-D.P. ajoute que les sculptures génèrent des coûts importants pour la restauration.

S. Vincent indique que la Conservation départementale de l'Isère a proposé de rencontrer les marbriers afin de mieux se comprendre et de « parler le même langage ». Il est en effet regrettable de voir que le terme « nettoyage » sur un devis signifie en réalité un nettoyage au karcher ou à la javel, avec les effets nuisibles engendrés que l'on connaît. Les formations des commanditaires et celles de marbriers sont différentes et aboutissent parfois à des malentendus. Il est important d'être vigilant à la restauration des sculptures : il faut prendre en compte la variété des monuments pour appliquer les mêmes traitements.

Les acteurs de la restauration

La vente aux enchères, un moyen de sauvegarde des tombes

C. Eyraud indique que de nombreux monuments funéraires sont vendus aux enchères. Lorsque la convention de concession arrive à échéance ou lorsqu'il y a une procédure d'état d'abandon, la Ville de Lyon peut se porter acquéreur des tombes pour l'euro symbolique ; lorsqu'il s'agit de monuments intéressants du point de vue historique, esthétique ou architectural, le rachat des tombes par la Ville de Lyon permet d'en assurer la conservation et la valorisation in situ. Le caveau est vidé puis revendu à une famille désireuse d'acquiescer un emplacement dans un cimetière lyonnais. Ainsi, le patrimoine funéraire n'est pas délocalisé et la sauvegarde peut être assurée.

G. Petit déplore que les 13 tombes du vieux cimetière de Vénissieux qui avaient été cédées aux Hospices civils de Lyon, par un contrat notarié, ne font aujourd'hui pas l'objet d'un entretien régulier.

Les familles : leurs interrogations

M. Lavigne-Louis souligne que la remise en état des tombes génère des coûts importants et cite la famille Guimet qui s'est « ruinée » pour remettre en état les tombes familiales au cimetière de Loyasse. Elle indique que la question du goût est primordiale, lorsqu'on voit que le granit poli est fortement plébiscité.

A. Cayol-Gerin ajoute qu'effectivement, les familles pensent souvent que la restauration n'est pas envisageable. Mais des produits sont tout à fait accessibles. Pour cela, il est nécessaire de sensibiliser le public afin que la restauration soit envisagée différemment.

E. Gilles-Di Pierno souligne qu'il est important d'aider les familles. E. Gilles-Di Pierno souligne une tombe intéressante dans le vieux cimetière du Vieux Vénissieux. Mais dans l'urgence, il est parfois difficile de penser la valorisation et la restauration dans les moments de douleur. E. Gilles-Di Pierno mentionne la création moderne dans le cimetière du Vieux Vénissieux.

Les familles : leurs interlocuteurs

E. Gilles-Di Pierno indique à ce sujet que la Fondation du Patrimoine mène actuellement une politique incitative de restauration des tombes, induisant des réductions fiscales (60%). Elle intervient dans les cimetières, considérés comme des lieux « non habitables » et des lieux visibles de la rue (l'allée du cimetière étant considéré comme la rue). M. Ferdinand expose que, dans l'idéal, une convention est établie entre le maire, la fondation du patrimoine et le Préfet. Il serait intéressant de trouver une ou deux communes prêtes à s'engager dans cette démarche.

Patrimoine Rhônalpin reste disponible pour fournir les coordonnées des délégués départementaux de la Fondation du Patrimoine, qui devrait d'ailleurs être présente aux futures réunions de la Commission.

E. Gilles-Di Pierno rappelle que la Ville de Lyon est intervenue sur la tombe de Clotilde Bizolon (« la maman des poilus »), personnalité emblématique locale. La tombe était modeste mais la mémoire de cette femme se devait d'être conservée. D. Genevois explique que la ville reprend un certain nombre de concessions qui n'ont aucun succès. C'est par exemple le cas des tombes datant des années 1960 en pierre de Villebois qui correspondent moins aux tendances actuelles.

L'inhumation

C. Eyraud mentionne la loi Sueur qui permet la création d'espaces dédiés aux urnes funéraires. E. Gilles-Di Pierno renchérit à propos d'une loi qui sera prochainement votée, visant donner une légitimité à la crémation, en réglementant l'entreposage des urnes funéraires pour un meilleur respect du défunt.

Conclusions

E. Gilles-Di Pierno insiste sur le fait que le groupe de la Commission cimetières doit être moteur et permettre d'engager des procédures de classement et de valorisation. L'édition d'un guide apparaît donc comme un outil essentiel à la mise en marche de ces procédures. Ce guide pourra également être considéré comme une carte de visite pour chacune des associations de la Commission.

Les axes de la Commission sont à la fois d'assurer la conservation du patrimoine funéraire et la création du patrimoine de demain.

E. Gilles-Di Pierno annonce que l'étude « Projet de protection des cimetières et du patrimoine funéraire à Lyon », de P. Deville, largement présentée par M. Ferdinand, pourra être communiquée sur demande auprès de Patrimoine Rhônalpin. Il s'agit bien d'un document de réflexion qui pose les bases d'un cadre juridique, mais en aucun cas il ne peut être envisagé comme la référence en la matière.

Pourra également être envoyée la « Déclaration pour une Charte internationale du patrimoine funéraire », du Canada.

E. Gilles-Di Pierno remercie l'ensemble des participants d'être venus et leur donne rendez-vous au mois de mars pour la seconde Commission.